



**UNION DÉPARTEMENTALE DES RETRAITÉS
FORCE OUVRIÈRE DE L'ESSONNE**

Maison des Syndicats, 12 place des terrasses de l'Agora 91000 Evry
Tél : 06 25 70 28 03, Email : udrfo.91@gmail.com

à M. Julien GALLI, délégué départemental
de l'Essonne pour l'ARS Ile de France

Monsieur,

Malgré les déclarations faites par le Président de la République lors du confinement, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 ainsi que le « Ségur » de la santé démontrent à l'évidence que les fermetures de lits, d'hôpitaux, de maternités continuent, que le manque de médicaments, de moyens matériels et humains vont perdurer. Récemment dans l'Essonne, des services entiers ont été supprimés : celui de médecine interne à l'hôpital de Juvisy et celui de pédiatrie à l'hôpital d'Orsay (deux hôpitaux menacés de fermeture).

Dans l'immédiat, la situation sanitaire actuelle préoccupe l'Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de l'Essonne.

Si la situation sanitaire est aussi catastrophique que le laissent entendre les différentes déclarations officielles, comment comprendre qu'il n'y ait plus, semble-t-il, de distribution de masques sur le stock d'État ?

Certes, selon nos informations, peuvent bénéficier de masques gratuitement :

- les personnes bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) ou de l'aide médicale de l'État (AME) qui ont reçu des masques par la poste à la fin du mois de juillet ;
- les personnes vulnérables susceptibles de développer les formes graves de Covid-19 qui peuvent s'en procurer en pharmacie sur prescription médicale ;
- les personnes atteintes du virus Covid-19 sur présentation de l'e-mail ou du sms de l'Assurance maladie ou du résultat positif du test RT-PCR ;
- les personnes identifiées comme « *cas contact* » par l'Assurance maladie dans le traitement « *Contact covid* », mais ils seraient désormais facturés à la Sécurité Sociale.

Par les médias, par les personnels de santé qui témoignent, nous apprenons que les médecins, les personnels hospitaliers, les personnels des officines sont invités à continuer à travailler, même s'ils ont contracté la Covid-19, au risque de propager le virus, ce qui n'est pas admissible. De plus, il leur serait demandé de surseoir à leurs congés.

D'autre part, selon certaines sources, il nous est rapporté que les personnes de plus de 65 ans, qui ne se seraient pas fait vacciner contre la grippe, ne seraient pas admises en réanimation si elles venaient à être infectées par la Covid-19, ce que nous ne pourrions admettre.

Enfin, nous réitérons notre demande de fourniture gratuite de masques partout où il est fait obligation de le porter sur la voie publique.

Nous vous demandons de nous renseigner précisément sur les points évoqués ci-dessus, tout au moins pour ce qui concerne notre département.

Concernant les EHPAD :

- quel dispositif avez-vous mis en œuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ?
- quelles mesures avez-vous prises, dans le cadre de votre mission de contrôle du respect des droits des usagers, pour que les résidents ne soient pas à nouveau confinés, c'est-à-dire privés de la liberté de voir leur famille et leur famille privée du droit de visite ?
- quelle assurance nous donnez-vous que les résidents en EHPAD - de même que les autres personnes âgées résidant à domicile - atteints de la Covid-19, bénéficieront des soins que leur état exige, y compris l'hospitalisation si nécessaire, qu'aucune ne sera victime de discriminations liées à l'âge et que des soins palliatifs ne seront éventuellement effectués qu'avec leur accord ou l'accord de leur famille ?

Nous attendons de votre part, en tant que représentant de l'ARS, des engagements précis sur ces sujets.

Il faut que les enseignements du confinement soient tirés : les résidents des EHPAD l'ont très mal vécu. Le fait de ne plus voir leur famille a été très dur pour nombre d'entre eux et en a fait sombrer dans la dépression ou leur a ôté l'envie de vivre. Certains ont perdu de la motricité, d'autres souffrent de divers troubles. Peu en sont sortis indemnes. Cela nous conduit à être opposés à un nouveau confinement qui constitue une mesure privative de liberté injustifiable. Nous pensons que des solutions sont à rechercher en consultant les résidents, leurs familles, les personnels. Rien ne doit être imposé et les moyens de protections existants (masques, blouses, gants, gel...) permettent d'éviter toute mise à l'isolement des personnes âgées, toujours préjudiciable pour leur santé, que rien ne peut justifier juridiquement et auquel, en tout état de cause, nous nous opposerions.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, M. le Délégué départemental, l'expression de notre considération.

Pour le Bureau de l'UDR FO 91, le Président
Daniel Rousseau